

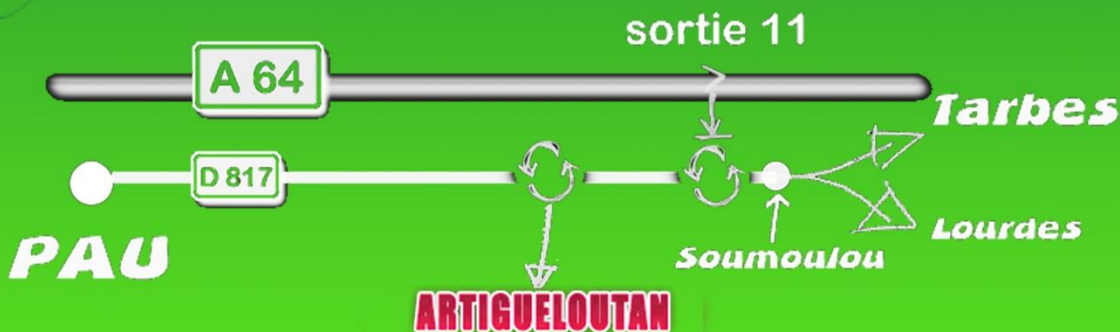


TROPHÉE DES CHAMPIONNES

TOURNOIS U13 F / U17 F

ARTIGUELOUTAN

(F.C. VALLÉE DE L'OUSSE)



SAMEDI 11 JUIN

TOURNOIS FÉMININES à 8

Samedi 11 JUIN : Tournoi **U13 F**

A cette occasion nous serions heureux de vous compter parmi les clubs participants (possibilité d'inscrire 2 équipes). Tournoi ouvert aux licenciées féminines U11 F, U12 F et U13 F en foot à 8.

L'engagement est de 30 euros pour la première équipe et 20 euros pour la seconde et le règlement devra être effectué au plus tard lors du briefing matinal. Il est demandé de confirmer l'inscription **avant le 4 juin** grâce soit au bulletin ci-dessous à renvoyer par mail ou courrier soit par tél. au 06 99 19 64 64. Les équipes seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions (12 équipes maximum).

Le tournoi débutera à 9 heures (appel des équipes et briefing à 8h45). Il se déroulera selon les réglementations de la FFF pour les catégories U13 F (un rappel des règles sera effectué lors du briefing matinal). Il se terminera par une remise de récompenses et de coupes aux équipes.

Un service de restauration fonctionnera toute la journée, une salle de sport couverte sera disponible pendant la pause repas en cas de pluie.

En espérant vous compter parmi les nôtres, nous vous adressons nos chaleureuses salutations sportives.

Correspondance à adresser à : Mr LOUBET Bertrand - 4 Rue de la licorne 64420 Artigueloutan
Tél 06 99 19 64 64 ou contact@fcvofoot.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION **TOURNOI FCVO U13 F - SAMEDI 11 JUIN**

CLUB :

NOM et No TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE U13 F:

2 ÉQUIPES MAXI POSSIBLES (Au-delà de 2 inscriptions pour le même club, prendre contact par téléphone.)

Engagement U13 F :	
1^{ère} équipe :	30 €
2^{nde} équipe :	20 €
TOTAL U13 F =	

(Règlement par chèque à l'ordre du FCVO)

Samedi 11 JUIN : Tournoi **U17 F**

A cette occasion nous serions heureux de vous compter parmi les clubs participants (possibilité d'inscrire 2 équipes). Tournoi ouvert aux licenciées féminines U14 F, U15 F, U16 F et U17 F en foot à 8.

L'engagement est de 30 euros pour la première équipe et 20 euros pour la seconde et le règlement devra être effectué au plus tard lors du briefing matinal. Il est demandé de confirmer l'inscription **avant le 4 juin** grâce soit au bulletin ci-dessous à renvoyer par mail ou courrier soit par tél. au 06 99 19 64 64. Les équipes seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions (12 équipes maximum).

Le tournoi débutera à 9 heures (appel des équipes et briefing à 8h45). Il se déroulera selon les réglementations de la FFF pour les catégories U17 F (un rappel des règles sera effectué lors du briefing matinal). Il se terminera par une remise de récompenses et de coupes aux équipes.

Un service de restauration fonctionnera toute la journée, une salle de sport couverte sera disponible pendant la pause repas en cas de pluie.

En espérant vous compter parmi les nôtres, nous vous adressons nos chaleureuses salutations sportives.

Correspondance à adresser à : Mr LOUBET Bertrand - 4 Rue de la licorne 64420 Artigueloutan
Tél **06 99 19 64 64** ou **contact@fcvofoot.fr**



BULLETIN D'INSCRIPTION **TOURNOI FCVO U17 F - SAMEDI 11 JUIN**

CLUB :

NOM et No TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE U17 F:

2 ÉQUIPES MAXI POSSIBLES (Au-delà de 2 inscriptions pour le même club, prendre contact par téléphone.)

Engagement U17 F :	
1^{ère} équipe :	30 €
2^{nde} équipe :	20 €
TOTAL U17 F =	

(Règlement par chèque à l'ordre du FCVO)

REGLEMENT

Article 1er : Ne sont admises que les équipes inscrites par courrier ou sur accord téléphonique avec l'organisateur (**date limite 4 juin**).

Article 2 : Le tournoi se dispute par équipes de huit joueurs plus quatre remplaçants maximum. Tous les joueurs doivent être licenciés à la fédération française de football.

La liste des joueurs sera remise à la table de marque avant le début du tournoi. Le responsable de chaque équipe devra être en mesure de présenter un document permettant la vérification des licences.

Article 3 : Les lois du jeu sont celles de la catégorie concernée, sauf en ce qui concerne la durée des matchs. Celle-ci est fixée à **8 minutes** en une seule mi-temps sauf pour les finales qui se joueront en **2 mi-temps de 6 minutes**.

Rappels

Le dégagement « volée » ou « ½ volée » par le gardien est interdit.

Hors-jeu à la ligne des 13 mètres.

Si le gardien de but se saisit du ballon avec les mains sur une passe volontaire du pied de son partenaire, la sanction est un coup franc direct à 13 mètres dans l'alignement de la faute avec mur à 6 mètres.

Article 4 : A partir de 9 heures, débiteront simultanément les matchs dont le coup d'envoi et la fin de partie seront signalés par un coup de trompe unique donné à la sonorisation.

En cas d'arrêt de jeu important, l'arbitre sera libre de prolonger ou non le match de 2 minutes au maximum.

Article 5 : Le tournoi se déroulera, pour chaque catégorie, en deux phases :

1 - Une phase de qualification avec les équipes répartis en **4 poules de quatre, cinq ou six équipes** (*en fonction du nombre d'inscrits*).

2 - Une seconde phase selon les dispositions suivantes :

a) Les deux premiers de chaque poule disputeront le **tournoi principal** par élimination directe en 1/4 finale, 1/2 finale et finale.

b) Les 3^{èmes} et 4^{èmes} de chaque poule disputeront le **tournoi secondaire** par élimination directe en 1/4 finale, 1/2 finale et finale.

c) idem pour les éventuels 5^{èmes} et 6^{èmes}.

Les équipes éliminées avant les finales joueront des matchs de classement.

REGLEMENT

(suite)

d) Les 4 équipes classées 5ième de chaque poule se rencontreront en formant une poule « finale »

Toutes les équipes joueront donc 7 matchs.

Article 6 : Le classement dans chaque poule se fera dans l'ordre suivant :

1- aux points (match gagné 3 pts, nul 1 pt, perdu 0 pt).

2- au nombre total de buts marqués

3- à la différence de but (goal-average)

4- aux tirs au but

Article 7 : En cas de match nul à la fin du temps réglementaire lors des phases finales, une série de 3 tirs aux buts sera effectuée, s'il y a toujours égalité, un tir au but supplémentaire jusqu'au premier échec.

Article 8 : Les changements de joueurs se feront à tout moment de la partie, sans arrêt de jeu.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du tournoi en cas de nécessité qu'ils apprécieront. Les responsables des équipes participantes en seront au préalable avertis.

Article 10 : Chaque équipe doit être en mesure de fournir un ballon de match.

Article 11 : Les arbitres sont désignés et appartiennent au club organisateur.

Article 12 : La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.



PARTENAIRES *PREMIUM* DU CLUB :

L'ATELIER DES SAVEURS (OUSSE)

CABINET BARRÈRE (SOUMOULOU)

64 OPTIK (SOUMOULOU)

INTERMARCHÉ (SOUMOULOU)

PISCINE 64 (SOUMOULOU)

PYRÉNÉES ASSURANCES (NAY)

PAYSAD'OR (JURANÇON)

BULLUX SERVICES (SOUMOULOU)

LES MAISONS ARTISANALES (MORLAAS)

POISSONNERIE MARTINE (LOURDES)

AUTO-ÉCOLE LA PYRÉNÉENNE (SOUMOULOU)

BOUCHERIE LAGAHE (PAU)

AUDILAB BÉARN BIGORRE (SOUMOULOU)

LASCASSIES ESPACES VERTS (ESPOEY)

GROUPAMA (SOUMOULOU)

MAÇONNERIE D. MARTINE (ESPOEY)

GROUPE IMMO 64 (PAU)

BOULANGERIE LA TORTUE DORÉE (SOUM.)

MERCI POUR LEUR INVESTISSEMENT !